

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 38
Votes exprimés : 38
POUR : 38
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
2 juillet 2024
Date d'affichage :
2 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Sylvie CHARPIGNON) – Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) – Philippe LARDIN, absent excusé (pouvoir à Marcel GEORGES) - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN –
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE – Hubert NAULOT – Michel CODRAN
Absents : Philippe DESCHAUMES - Pierre-Yves ROY – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président, rappelle que la directrice enfance jeunesse occupe un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet, qui a été créé par délibération en date du 27 février 2023.

Cet agent a fait part de son souhait de quitter la collectivité, par voie de mutation, au 2 septembre 2024. Une procédure de recrutement doit être lancée afin de procéder au remplacement de cet agent.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Développement et suivi des projets dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse,
- Accompagnement et conseil auprès des élus et au sein des comités de pilotages,
- Développement d'actions participatives en concertation avec les usagers,
- Développement de l'axe parentalité.

Ce poste peut être occupé par un agent du cadre d'emplois d'animateur territorial. Le recrutement va donc être lancé sur les trois grades de ce cadre d'emplois.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de direction de services enfance jeunesse, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est donc proposé de créer un poste d'animateur territorial, à temps complet, à compter du 8 juillet 2024 et de modifier le tableau des emplois.

Pour mémoire, les deux autres grades du cadre d'emplois d'animateur (animateur principal 2^{ème} classe et animateur principal 1^{ère} classe) figurent déjà dans le tableau des emplois et ils sont vacants au 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition de création d'un poste d'animateur territorial, à temps complet, à compter du 8 juillet 2024 et la modification du tableau des emplois, dans les conditions énoncées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget enfance 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE
11/07/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com